



Elections sociales 2016

Matinée d'étude SPF Emploi

I.Introduction

II.Procédure électorale

III. Outils utilisés par le SPF Emploi

1



Elections sociales 2016

Procédure électorale

Michel De Gols,
Directeur général
Direction générale des Relations individuelles du Travail

2



Elections sociales 2016 Procédure électorale

- **Loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales** *(modifiée par la loi du 2 juin 2015 – version coordonnée sur site web)*
- **Procédure et nouveautés 2016**
- **«New» 1 seul texte de référence**
Coordination des lois «procédure» & «recours judiciaires» ainsi que des AR «comptabilisation des intérimaires» & «modèles de bulletins de votes pour les entreprises de travail adapté»

3



Elections sociales 2016 Procédure électorale Calendrier électoral

Opérations de vote entre le 9 et le 22 mai 2016

➤ *début de procédure : 11 décembre 2015*

Jour Y : jour du vote

Jour X (Y-90) : affichage de l'avis annonçant la date des élections

4



Elections sociales 2016

Procédure électorale

Notions

Entreprises concernées

- Seuil
- Notion d'unité technique d'exploitation
- Présomption

5



Elections sociales 2016

Procédure électorale

Notions

Unité technique d'exploitation

- Entité juridique = UTE
- Entité juridique = plusieurs UTE
- Plusieurs entités juridiques = UTE

6



Elections sociales 2016 Procédure électorale Notions

Travailleurs concernés

- Notion de «travailleur»
- Assimilations
- Sur quelle période?

7



Elections sociales 2016 Procédure électorale Calcul du seuil

Seuil? 100 trav. CE 50 trav. CPPT

- Travailleurs exclus
- Travailleurs à temps plein
- Travailleurs à temps partiel
- Intérimaires à temps plein * chez l'utilisateur
- Intérimaires à temps partiel * chez l'utilisateur
- Transfert pendant la période de référence

sauf si remplacement d'un travailleur dont le contrat de travail est *suspendu

8



Elections sociales 2016

Procédure électorale Calcul du seuil

Moyenne des travailleurs sur l'année 2015

Diviser par 365 le total des jours civils compris dans chaque période commençant à la date d'entrée en service et se terminant à la date de sortie de service communiquée pour chaque travailleur dans le système DIMONA

- Temps plein ⇒ 1 jour = 1/365^{ème}
 ⇒ 365 jours = 1

- Temps partiel ⇒ > ¾ temps = 1
 ⇒ < ¾ temps = 0,5

- Intérimaire ⇒ 1 jour = 1/92^{ème}
 ⇒ 92 jours = 1 (ou 0,5 si < ¾ temps)

9



Elections sociales 2016

Procédure pré électorale X-60 à X

- Au plus tard X-60 Informations écrites données par l'employeur

- X-60 à X-35 Consultations

- X-35 Communication des décisions

- X-35 à X-5 Recours contre les décisions ou l'absence de décision

10



Elections sociales 2016 Procédure pré électorale X-60

X-60 : Informations écrites par l'employeur sur :

- Les unités techniques d'exploitation
- Le personnel occupé
- Les fonctions de direction
- Les fonctions de cadres (si au moins 100 trav. et 30 employés au jour X-60)
- Les dates du jour X et du jour Y

X-60 et X-35 : Consultations

11



Elections sociales 2016 Procédure pré électorale X-35

X-35 : Communication écrite des décisions de l'employeur sur :

- les unités techniques d'exploitation
- les fonctions de direction *
- les fonctions de cadre *

* Avec la liste indicative des personnes qui occupent ces fonctions

12



Elections sociales 2016 Procédure pré électorale X-35 à X-5

X-35 à X-5 : Recours judiciaires contre

- la détermination des unités techniques d'exploitation
- les fonctions de direction
- les fonctions de cadre

13



Elections sociales 2016 Procédure électorale X à Y-13

- X à X+28** De l'affichage de l'avis annonçant la date des élections ... au jugement définitif si l'affichage a fait l'objet d'un recours
- X+35 à Y-13** Présentation des candidats

14



Elections sociales 2016 Suspension des opérations entre X et Y

Possibilité de suspendre les opérations électorales à la demande d'une organisation habilitée à présenter des candidats si :

- soit, au moins 50% des ouvriers ou employés sont en grève
- soit, 25% des employés ou ouvriers sont en chômage temporaire *dans le cadre d'une suspension totale du contrat de travail*

15



Elections sociales 2016 Procédure électorale jour X (= Y - 90)

Le conseil, le comité ou, à défaut, l'employeur affiche :

- la date et horaire des élections
- les adresses et la dénomination des UTE
- le calendrier électoral
- les listes électorales provisoires
- le nombre de mandats par organe et par catégorie
- la liste des membres du personnel de direction
- la liste des cadres
- la personne ou le service chargé de remettre ou d'envoyer les convocations électorales
- le cas échéant, l'accord sur le vote électronique

16



Elections sociales 2016

Procédure électorale jour X : nombre de mandats

- **Le nombre de mandats total*** :
 - Proportionnel au nombre de travailleurs occupés au jour X (« photo »)
 - + 1 ou 2 mandats si représentation séparée des cadres (uniquement pour CE)
 - Intérimaires occupés au jour X chez l'utilisateur

- **Le nombre de mandats par catégorie :**
 - Proportionnel au nombre d'ouvriers, employés, cadres (si min. 15 cadres)
 - Jeunes travailleurs (1, 2 ou 3 mandats selon le nombre de travailleurs total de l'entreprise et le nombre de jeunes travailleurs)
 - Pas de prise en compte des travailleurs intérimaires

- **Possibilité d'augmenter conventionnellement le nombre de mandats au plus tard au jour X :** nombre total max 25 (27)

* = nombre total de mandats effectifs (+ nombre équivalent de mandats pour les suppléants)

17



Elections sociales 2016

Procédure électorale jour X : listes électorales

Conditions d'électorat à remplir au jour Y :

- être dans les liens d'un contrat de travail ou d'apprentissage (ou assimilé) au jour X

- ne pas faire partie du personnel de direction

- être occupé depuis minimum 3 mois

18



Elections sociales 2016

Procédure électorale jour X : listes électorales

- = tous les travailleurs sous contrat au jour X sauf le personnel de direction

- **Quatre listes électorales maximum**
 - Ouvriers : déclarés comme tels à l'ONSS
 - Employés : déclarés comme tels à l'ONSS
 - Cadres : seulement pour le CE et si min 15 cadres
 - Jeunes travailleurs : si 25 JT min. au jour X âgés de moins de 25 ans au jour Y

Les listes doivent être numérotées par catégorie

19



Elections sociales 2016

Procédure électorale X + 7 à X+28

Recours contre les mentions de l'avis du jour X

Quatre étapes :

- X+7 : réclamation (4 éléments)
- X+14 : décision de l'organe concerné
- X+21 : recours contre cette décision
- X+28 : décision du tribunal du travail saisi

20



Elections sociales 2016

Procédure électorale jours X+35 à Y-13

Dépôt des listes de candidats

- X+35** : dépôt des listes de candidats *New*
- X+40** : affichage des listes de candidats *dans l'ordre déterminé par le tirage*
- X+40 à X+47** : réclamations, retrait de candidatures et modifications
- X+48** : transmission par l'employeur à l'organisation concernée *New*
- X+54** : modifications* suite aux réclamations *New*
- X+56** : affichage par l'employeur
- X+61 à X+75** : recours contre les candidatures qui ont donné lieu à réclamation
- Y-14** : remplacement des candidats par les organisations (exceptionnel)*
- Y-13** : clôture définitive des listes de candidats

Un candidat qui ne remplit pas les conditions d'éligibilité ne peut être remplacé s'il ne faisait pas partie de l'entreprise 30 jours avant le jour X

21



Elections sociales 2016

Procédure électorale: X+35 à Y-13

Dépôt des listes de candidats

- Attribution d'un numéro de liste**
 - organisations représentatives = ministre
 - listes individuelles de cadres = employeur
- Composition des listes de candidats** *New*
Conditions d'éligibilité = loi 20.09.1948 – loi 4.08.1996
- Dépôt des listes par les organisations interprofessionnelles de travailleurs et de cadres (mandat possible) ou par des « listes maison »**

22



Elections sociales 2016

Procédure électorale: X+35 à Y-13

Dépôt des listes de candidats

- Comment déposer une liste?**
 - ✓ Papier: par poste ou remise à l'entreprise
 - ✓ Dépôt électronique via l'application du SPF Emploi **New**
- Modèle de formulaire pour le dépôt, le remplacement de tout ou partie de la liste** **New**

23



Elections sociales 2016

Procédure électorale Collèges électoraux

- collège ouvriers** : majorité d'employés et > de 25 ouvriers
- collège employés** : majorité d'ouvriers et > de 25 employés
- collège commun** :
 - > de 25 ouvriers et < de 25 employés
 - ou
 - < de 25 ouvriers et > de 25 employés
 - ou
 - < de 25 ouvriers et < de 25 employés
- collège jeunes travailleurs**
au moins 25 JT au jour X ayant moins de 25 ans au jour Y
- collège cadres** : **uniquement pour le CE** si > de 15 cadres

24



Elections sociales 2016

Procédure électorale Composition des bureaux

Pour chaque bureau

- **X+40 : Désignation du président (+ suppléant) par le CE ou CPPT**
 - à défaut, par l'employeur en accord avec la DS
 - à défaut, en accord avec les organisations représentatives
- **X+54 : Désignation**
 - d'un secrétaire (+ suppléant) par le président
 - de 4 assesseurs, par le CE ou le CPPT, à défaut, par le président
- **X+60 : Affichage d'un avis mentionnant**
 - la composition des bureaux électoraux
 - la répartition des électeurs par bureau
- **X+70 : Désignation d'un témoin (+ suppléant) par les organisations concernées**

25



Elections sociales 2016

Procédure électorale Vote par correspondance

X+56 : Accord sur le vote par correspondance

- en cas de dispersion considérable du personnel
- en cas de suspension de l'exécution du contrat
- en cas de travail de nuit
- lorsque certains travailleurs ne sont pas occupés pendant les heures d'ouverture des bureaux électoraux

26



Elections sociales 2016

Procédure électorale Arrêt total de la procédure

Arrêt total : aucun candidat pour aucune liste

X+35 : aucun candidat n'est présenté pour aucune catégorie

X+47 : retrait de toutes les candidatures (pas de remplacement)

X+75 : annulation de toutes les candidatures par le tribunal (pas de remplacement)

- Avis d'arrêt total affiché dans l'entreprise
- Avis d'arrêt total adressé au SPF par téléchargement ou par la poste
- En l'absence de téléchargement, envoi de l'avis d'arrêt total par recommandé aux organisations représentatives de travailleurs et de cadres intéressées

27



Elections sociales 2016

Procédure électorale Arrêt partiel de procédure (1)

Arrêt partiel de la procédure = aucun candidat pour une ou plusieurs catégorie(s) mais présentation de candidats pour une ou plusieurs autres catégories

X+79 : le bureau électoral pour la catégorie qui comporte le plus grand nombre d'électeurs constate l'arrêt et établit un PV d'arrêt partiel pour la/les catégorie(s) concernées

- Y** 1) Envoi du PV d'arrêt partiel au SPF par téléchargement par la poste
2) En l'absence de téléchargement, envoi du PV d'arrêt partiel par recommandé aux organisations représentatives de travailleurs et de cadres intéressées

Y+2 : Affichage d'un avis d'arrêt partiel dans l'entreprise

28



Elections sociales 2016

Procédure électorale Arrêt partiel de procédure (2)

- **Arrêt partiel de la procédure = une seule liste de candidats déposée par une seule organisation avec un nombre de candidats ≤ au nombre de mandats**

X+79 : Le bureau électoral constate l'arrêt pour la/les catégorie(s) concernée(s) l'arrêt et établit un PV d'arrêt partiel pour la/les catégorie(s) concernée(s) ⇒ le/les candidat(s) sont élus d'office

- Y**
- 1) Envoi du PV d'arrêt partiel au SPF par téléchargement ou par poste
 - 2) En l'absence de téléchargement, envoi du PV d'arrêt partiel par recommandé aux organisations représentatives de travailleurs et de cadres intéressées

Y+2 : Affichage d'un avis d'arrêt partiel dans l'entreprise

29



Elections sociales 2016

Procédure électorale Convocation des électeurs et vote

- **X+77 = listes électorales définitives**
- **X+77 à X+80 : vote dans le bureau électoral**
 - Remise de la/des convocation(s) à l'électeur
 - Convocation par courrier recommandé
 - Convocation par tout autre moyen si preuve de l'envoi ET de la réception par le destinataire

Convocation par recommandé en l'absence de preuve de la réception par le destinataire au plus tard au jour Y- 8
- **X+77 à X+80 : vote par correspondance**
 - Remise de la/des convocation(s) et du/des bulletin(s) à l'électeur contre accusé de réception
 - Envoi par courrier recommandé

30



Elections sociales 2016 Procédure électorale Vote électronique

Alternative à l'utilisation du papier → Bureau de vote

Garantie du secret du vote

Conditions :

- Fabricant – logiciel
- Accord unanime des organes existants
- Bureau électoral (témoins)
- Collèges séparés
- Mentions à faire figurer au PV

31



Elections sociales 2016 Procédure électorale Vote et résultats

- **Y : jour du vote et communication immédiate :**
 - d'une copie des PV au Directeur général de la Direction générale des Relations individuelles du Travail via leur téléchargement sur l'onglet « documents » de l'application web ou l'original par poste;
 - si la communication précitée n'a pas eu lieu via le téléchargement sur l'application web, envoi par courrier recommandé d'une copie des procès-verbaux à toutes les organisations représentatives intéressées;
 - introduction des données statistiques dans l'application web ou envoi de la fiche statistique papier.
- **Y+2 : affichage du résultat du vote et de la composition des organes (délégation des travailleurs et délégation de l'employeur)**

32



Elections sociales 2016

Procédure électorale Recours judiciaires

- **Y+15 à Y+69 : Recours judiciaire à propos**
 - de l'annulation totale ou partielle des élections
 - de la rectification des résultats des élections
 - de la désignation des membres effectifs et suppléants représentant l'employeur
- **Y + 84 : Appel auprès de la Cour du travail**
- **Y + 144 : Décision de la Cour du travail**

33



Elections sociales 2016

Procédure électorale Affichage des avis

- **Jusque Y+15 :**
 - Avis annonçant la date des élections;
 - Calendrier électoral;
 - Liste des candidats;
 - Annonce du dépôt des listes électorales;
 - Liste des membres des bureaux électoraux et répartition des électeurs par bureau
 - Avis relatif à la remise des convocations électorale
 - ... *au-delà et jusque X+86 : mise à disposition sur demande*
- **Jusque Y+86 :**
 - Résultats électoraux et membres représentants de l'employeur et des travailleurs du nouveau CE/CPPT

34



Elections sociales 2016

Procédure électorale

Liste des fonctions de direction

- Jusqu'aux élections de 2020 : conservation de la liste des fonctions de direction et, à titre indicatif, des personnes qui exercent ces fonctions, à l'endroit où est conservé le règlement de travail

- Possibilité d'adaptation de la liste des fonctions de direction si de nouvelles fonctions de direction sont créées après l'affichage de la décision prise à X-35

35



En cours de législature

Remplacement d'un membre de la délégation des travailleurs

- **Remplacement d'un membre effectif successivement par :**
 - un membre suppléant de la même liste et de la même catégorie ayant obtenu le plus de voix
 - un candidat non élu de la même liste et de la même catégorie ayant obtenu le plus de voix protégé 4 ans
 - un candidat non élu de la même liste et de la même catégorie ayant obtenu le plus de voix protégé 2 ans
- **Remplacement d'un membre *suppléant* devenu effectif ou dont le mandat a pris fin par :**
 - un candidat non élu de la même liste et de la même catégorie ayant obtenu le plus de voix protégé 4 ans

36

